

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2018

A 20 H 00

### Conseil Municipal :

Présents : Tous les conseillers sauf Messieurs Jackie LOURDEZ (excusé), Loïc BARROIS (représenté par Mme Rachel COPPEE)

Convocation du 07 mars 2018

Madame Marianne LECOMTE a été nommée secrétaire.

Le maire énumère l'**ORDRE DU JOUR** :

### ORDRE DU JOUR

-

- Délibération autorisation spéciale dépenses investissement avant vote budget 2018  
N°2

*Deux délibérations seront ajoutées en cours de séance après autorisation de tous les conseillers municipaux - ce ne sont que des délibérations confirmant les intentions du conseil*

- Choix définitif de l'entreprise  
pour la création de la plateforme (1er lot) du ministade

- Demande de subvention auprès du CNDS pour Projet d'aménagement d'un stade multisports

**Questions diverses:** Présentation du projet communal le Bois Judas, rapport sur la récente entrevue du maire avec le mandataire du garage Dupeux, présentation de l'aménagement de la poste et de la mairie,...

Deux questions supplémentaires ont été mis à l'ordre du jour : le remplacement d'Alain PORTER sur le marché et le prêt de la salle des fêtes à l'association Monts de Champagne.

### Présentation du projet communal le Bois Judas

Ayant invité l'architecte M Laurent DEBRIX,

La séance commence par la présentation de l'architecte M Laurent DEBRIX de Reims qui s'occupe actuellement des dossiers ad'ap mairie-poste-bibliothèque, ministade.

Il réalise depuis plusieurs mois une étude sur le projet immobilier le bois Judas et il vient dévoiler son projet au conseil municipal.

Actuellement le Maire rappelle que le dossier avec les propriétaires de la zone GUERLET est bloqué. L'architecte présente donc à l'assemblée le projet dans sa partie communale uniquement. Dans cette partie, environs 35 à 36 habitations seront construites avec des 3, 4 et 5 pièces. Il y aura des habitations en location et d'autres en acquisition.

Pour que le projet puisse se concrétiser, l'investisseur privé demande à ce que l'antenne orange soit déplacée.

Sur le projet, il est prévu une sortie ou deux sur la Départementale avec une plateforme surélevée mais pour ce faire il faudra l'accord du Conseil Départemental.

Le Maire demande à chaque conseiller de donner son avis sur le projet. A ce stade du dossier, il est nécessaire que le promoteur et l'architecte est l'aval du Conseil Municipal pour continuer le projet dans sa partie haute (partie communale).

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à la poursuite du dossier. Il est précisé qu'à n'importe quel état d'avancement de l'affaire, il sera possible pour la commune de stopper le projet.

### **Rapport sur la récente entrevue du maire avec le mandataire du garage Dupeux**

Après que l'architecte est pris congé de l'assemblée, monsieur le Maire relate son entretien du lundi 12 mars avec le mandataire de la zone Dupeux et en présence de l'Adjointe Déléguée Marianne LECOMTE.

Il souhaitait savoir si la commune pouvait faire une zone commerciale sur la zone Dupeux.

Le prix actuel est de 200 000 euros en sus des frais de notaire mais avec la dépolltion comprise.

Il est aussi envisagé d'acquérir une bande de 1000 m<sup>2</sup> le long de la zone appartenant à Monsieur DUPEUX.

Le bâtiment hébergeant actuellement le garage est très grand et a été refait après un incendie en 1995/1996.

Le Maire demande à tous les conseillers de réfléchir à cette affaire et à la prochaine réunion, une délibération devra être prise à la majorité des membres du conseil avec le montant proposé pour l'achat de l'immeuble et le nom du notaire.

Un comité de pilotage sera constitué pour développer le projet.

Puis le Maire commence la proposition de délibérations après que tous les membres de l'assemblée présents aient signé le compte-rendu de la séance précédente qui a été envoyé à tous par mail en date du 12 février 2018.

### **Autorisation N°2 de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif 2018**

Le Maire, expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser le plus rapidement possible, avant le vote du budget primitif de l'exercice, les dépenses suivantes:

- Architecte Laurent DEBRIX de REIMS pour le dossier ministade de 703.20 euros TTC (facture 01).
- Architecte Laurent DEBRIX de REIMS pour le dossier ad'ap mairie-poste-bibliothèque de 1 431.60 euros TTC (facture 01)

Dépenses prévisibles		
Compte	Nature	Montant en euros
21311	Architecte-dossier AD'AP Mairie-poste-bibliothèque	1 432,00
21318	Architecte-dossier ministade	704,00
	Total	2 136,00

### **Demandes de subvention auprès du CNDS pour Projet d'aménagement d'un stade multisports**

Le Maire rappelle au conseil Municipal que de la séance du 17 août 2017, il avait été décidé de demander l'inscription du Projet d'aménagement d'un stade multisports au programme 2017 de la DETR et de demander d'autres subventions.

Par courrier en date du 08 septembre 2017, la Sous-Préfecture informe la commune que le délai de dépôt du dossier pour la DETR 2017 était dépassé, que si les travaux n'étaient pas commencés en janvier 2018, la mairie pourrait refaire une demande de subvention DETR 2018. La CAF de la Marne ne subventionne pas ces équipements. Seul le Conseil Départemental a attribué une subvention de 11 415 euros.

Le projet a été différé à 2018 afin de déposer une demande de subvention escomptée au titre de la DETR 2018 car le coût total du projet étant estimé à 67 145.83 euros HT (80 574.19 euros TTC),

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que notre commune est éligible au financement du CNDS dans le cadre de l'enveloppe « Héritage et société » car même si la commune est sortie au 1<sup>er</sup> juillet 2017 de la liste des communes en Zone de revitalisation rurale, elle bénéficie des effets du dispositif jusqu'au 30 juin 2020.

Donc, il propose que la commune sollicite aussi une subvention auprès du CNDS pour le projet d'aménagement d'une plateforme multisports.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- confirme** la réalisation de ces travaux pour 2018
- demande** l'inscription du dossier pour une subvention auprès du CNDS

### **Informations diverses :**

#### **Cabinet médical :**

Le géomètre de Reims Habitat a borné la parcelle le 13 février 2018 –le plan du bornage est passé à tous les conseillers. Reims Habitat va faire 4 appartements avec 4 jardins.

Il reste à borner l'arrière c'est à dire le parc afin que la commune puisse le vendre. Deux personnes ont déjà proposé de l'acheter A SUIVRE.

#### **Prêt de la salle des fêtes :**

Monsieur le Maire propose au conseil de prêter gracieusement notre salle polyvalente à l'association des Monts de Champagne avant juin 2018 afin qu'elle projette un film sur la première guerre mondiale aux habitants de Bétheniville. Ce sera le vendredi 13 avril.

8 Conseillers sont pour cette mise à disposition gratuite.  
2 se sont abstenus.

#### **Le mini-stade**

La déclaration préalable a été accordée par les services de l'Urbanisme. La Préfecture a confirmé la complétude du dossier Demande de DETR (dotation d'équipement).

Un petit souci s'est présenté lorsque la commune a voulu valider le devis de l'entreprise retenue en 2017 pour la création de la plateforme (1er lot) - délibération N°27/2017 en date du 17 août 2017. Cette dernière a informé la commune que le devis était valide un mois et donc elle devait réajuster ces tarifs pour cette année.

En attendant la nouvelle offre de cette société, la commune a demandé un devis auprès d'une autre entreprise.

Finalement après comparaison deux nouveaux devis : L'entreprise MOREIRA de Pomacle a proposé les travaux pour 31 403.62 euros TTC et l'entreprise Filipe MARTINS a estimé ces mêmes travaux pour 35 359.70 euros TTC.

*Le conseil municipal par délibération valide la décision du Maire de choisir l'offre de l'entreprise Moreira.*

#### **Choix définitif de l'entreprise pour la création de la plateforme (1er lot) du ministade**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **entérine** le choix du Maire et retient le devis de l'entreprise MOREIRA de POMACLE (Marne) concernant l'aménagement de la plateforme du ministade pour la somme de 26 169.68 euros HT (31 403.62 euros TTC).

#### **Projet d'Ad'ap**

Le bureau du maire a été rénové. A l'étage, la cloison séparant la salle du conseil et l'ancienne pièce louée à la Communauté des Communes de la Rives de la Suippe a été abattue pour créer une grande salle de réunion, les 3 fenêtres doivent être changées par la Société PRO de Bétheniville. La pièce est presque terminée, les agents communaux doivent finir de la peindre et mettre le nouveau revêtement de sol. Les sanitaires aussi ont été rénovés.

Le bureau du secrétariat sera aussi refait courant avril car en fin de mois le nouveau mobilier de ces trois pièces doit être livré.

La partie extérieure qui doit être mise aux normes ad'ap (rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite) sera faite avant septembre 2018. Et en fin d'année, le rez-de-chaussée de la mairie sera mis aux normes ad'ap avec en premier lieu le changement du sol dans la salle des mariages car le plancher s'affaisse. Une dalle de béton recouverte de carrelage sera réalisée par les agents communaux.

D'autres améliorations seront apportées dans la mairie mais des devis seront demandés comme le changement des fenêtres arrière et de la porte. Les devis seront nécessaires si la commune demande des subventions en 2019 (DETR).

Il restera après à refaire la toiture de la mairie et isoler le grenier.

#### **Demandes de travaux:**

Un puisard sera installé à l'entrée du village par la DEA (assainissement). En sortie de village côté Pontfaverger, le haricot actuel, où les camions stationnent malgré le panneau d'interdiction de stationner, va disparaître au profit d'une zone de fleurissement.

Deux passages-bateaux sont à créer : l'un rue des remparts et l'autre grande rue.

Des devis sont en cours de réalisation. Ces passages devront être terminés avant la réfection de la grande rue par la CUGR.

#### **Fêtes et cérémonies :**

Cette année, c'est à la commune de Bétheniville de s'occuper du feu d'artifices. Le Maire a repris la société choisie en 2016 car elle n'a pas augmenté ces prix.

360 lampions et 200 bracelets lumineux seront commandés pour la soirée.

#### **Remplacement d'Alain PORTER sur le marché :**

Le conseiller Alain PORTER a demandé à être remplacé pour la récupération des droits de place des marchands le samedi matin et du camion de friterie le jeudi soir.

Mme Isabelle BOUCKSOM se propose le samedi matin et Mme Rachel COPPEE quant à elle accepte de s'occuper de la friterie le jeudi soir.

Monsieur Alain PORTER continuera à relever les droits de place quand il sera disponible.

#### **Poubelles à l'abri-bus:**

L'Adjointe Déléguée Marianne LECOMTE informe le conseil qu'un administré s'est plaint de la saleté sous l'abri-bus place du 08 mai 45. Le Maire avertit l'assemblée qu'il est hors de question que les agents communaux ramassent sans cesse les poubelles. Il faut que les usagers de cet abri-bus respectent les lieux.

### **Illuminations :**

Il était convenu d'acquérir encore quelques illuminations cette année. Mais le Président de la commission fêtes et cérémonies, après un rendez-vous avec AB de Dizy, la société qui pose et dépose nos illuminations, est partie sur de la location des illuminations et non de l'acquisition. Il semblerait que le prix entre la location et l'achat sur trois ans soit sensiblement identique. Les avantages de la location seraient qu'on pourrait changer les motifs tous les trois ans, on ne s'occuperait ni du stockage ni de l'entretien des illuminations.

Un devis est en cours de réalisation pour décorer en plus le sapin de la place et les entrées de village.

### **Le 11 novembre 2018 :**

Une réunion est prévue le mercredi 21 mars pour l'organisation de la cérémonie : les enfants chanteront et ils feront peut-être une exposition, ....

### **Bibliothèque :**

La présidente de la commission Bibliothèque demande à connaître le budget alloué à la bibliothèque ( livres et magazines, ...).

FIN DE LA REUNION A 22h30